

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2009

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2009 À 2014 - (n° 1615)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 25

présenté par
MM. Garrigue, Cuq, Villain et Wojciechowski

ARTICLE 2
(*Rapport annexé*)

Après l'avant-dernière phrase de l'alinéa 23, insérer la phrase suivante :

« Elles tendront également à favoriser les synergies entre les efforts de recherche qui leur seront liés et les efforts conduits dans le cadre du programme cadre de recherche européen (PCRD) et des projets Eurêka. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il paraît important de faire ressortir dès le début de cette annexe l'importance de l'effort de recherche, sa dimension européenne et la nécessité d'une meilleure synergie entre les principaux programmes européens.